

**ORDRE DU JOUR**

- I- ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- II- APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
- III- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE
- IV- DÉCISIONS DU MAIRE
- V- DÉLIBÉRATIONS

- 1- Plan municipal de sobriété énergétique
- 2- Débat sur l'avant-Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- 3- Communication, pour information selon l'article R.512-46-24 du Code de l'Environnement, de l'arrêté préfectoral 2022/03723 du 11 octobre 2022, portant enregistrement au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, de l'établissement SIIM sis 1, place Paul Omer-Decugis à Rungis
- 4- Actualisation des subventions aux associations 2022
- 5- Décision modificative n° 1 du Budget 2022
- 6- Information relative aux avantages en nature
- 7- Organisation du temps de travail
- 8- Mise en œuvre du télétravail
- 9- Mise à jour du tableau des effectifs

- VI- QUESTIONS ORALES
- VII- INFORMATIONS DU MAIRE ET/OU DES ADJOINTS

Fait à Paray-Vieille-Poste, le 22 novembre 2022  
Le Maire,



Nathalie LALLIER.